

# LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

OTTAWA, MARDI 21 FEVRIER 1888.

OSCAR McDONELL, Directeur.

LE NUMERO : 2 CENTS.

Seize ANNEE, No. 258.

LE CANADA

FONDÉ EN 1870

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE \$4.00

Un an, pour la ville..... \$4.00

en dehors de la ville..... 3.00.

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an..... \$1.00.

Invaiablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc.

etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

118 rue St. Patrice

414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa, 21 Fév. 1888

L'honorable M. P. Umb, ont ur du Sénat,

est arrivé à Ottawa pour la session.

La cour suprême s'est ouverte, aujourd'hui.

L'on sait qu'elle a à occuper de

plusieurs appels sur constatations d'élection.

Le traité des pêcheries sera déposé devant

le parlement du Dominion aussitôt que

l'adresse en réponse au discours du trône sera votée.

"L'Electeur" a mis six colonnes sur le

nouveau traité des pêcheries. Le seul

mérite de cette nouvelle élocution est de

révéler une fois de plus l'impair incurable

du confrère.

Sir Charles Tupper et Lady Ta, par sont

revenus de Washington. Sir Charles

souffre d'un rhume. Il ne lui restait pas

grand temps pour se préparer pour la

session, qui s'ouvre jeudi prochain.

L'élection de Son Honneur le maire

Stewart est contestée par son adversaire,

l'ex-échevin Brown. L'un des candidats à

la mairie aux dernières élections municipales.

Le projet a été signifié, hier, dit le

"Free Press."

Le gouvernement d'Ontario a donné avis

hier, que les résolutions de la conférence de

Québec seront le premier ordre du jour, à

la séance du 28 courant, et que le débat,

sur ces résolutions, aura la préséance sur

tout autre objet.

Un confrère d'Ontario fait l'observation

que, si le Canada n'a pas encore la réciprocité

d'échange d'effets de commerce avec les

Etats-Unis, il a au moins en attendant,

celle de l'échange des caisses de banque en

faute.

Un rapport venu ces jours derniers de

San Francisco, Cal., informe que la mine

en conserve du saumon sur la côte de

l'Océan Pacifique, pour 1887, a produit

997,800 caisses, une augmentation de 64,000

caisses sur 1886. Sur ce chiffre, la Colombie

Anglaise compte pour 201,900 caisses.

On a remarqué, à l'avant-dernière séance

de la législature d'Ontario, le refus du gou-

vernement Mowatt de nommer un comité

chargé d'examiner les ressources forestières

et minières d'Ontario, et d'arriver aux moy-

ens de conserver nos limites à bois. On di-

rait que le gouvernement Mowatt redoute

la lumière sur la question des limites à

bois.

Le professeur Saunders, directeur gé-

néral des fermes expérimentales du gouver-

nement, commencera à opérer, dès le prin-

temps prochain, sur la nouvelle ferme ex-

périmentale établie dans les Territoires du

Nord-Ouest, à Indian Head. Cette ferme

comprend 640 acres. C'est une partie de

la grande ferme Bell, qui est déjà établie

sur un grand pied, depuis plusieurs an-

nées.

On lit dans le "Monteur du Commerce":

Il y a neuf ans, la quantité de coton brut

importé en Canada pour être transformé en

tissus était de 7,243,413 livres en 1877,

cette importation a atteint 30,971,070, soit

une augmentation de 32,727,657 livres

c'est-à-dire de 300 pour cent, ce qui a dû

nécessairement rogner l'importation des

tissus étrangers. Ainsi en 1878 il nous est

venu d'Angleterre et des Etats-Unis 12,771,

886 verges de coton blancs et jaunes d'une

valeur de \$971,685, tandis qu'en 1887, il

nous en est venu que 1,634,190 d'une va-

leur de \$174,873.

La compagnie Bessière vient d'acheter

un magnifique steamer à gr. ms vitesse, le

"Château Léoville", jaugeant 4,500 ton-

neaux, le plus grand navire français qui

soit jamais venu en Canada.

Voici la date du départ des steamers de

cette ligne.

Le "Panama" partira de Bordeaux le 15

avril, de Charente le 17, de Havre le 20 et

sera à Montréal au commencement de mai.

Le "Château Léoville" partira du Havre le 10 mai et le Henri IV le 25 mai du Havre.

Nous apprenons que plus de 50 familles françaises et belges ont déjà retenu leurs passages sur ces navires. Plusieurs de ces familles vont s'établir dans les cantons de l'Est.

Une dépêche de Washington reçue la nuit dernière dit que le nouveau traité des pêcheries a été lu devant le Sénat américain, hier, siégeant à huis-clos. Le sénateur Frye a proposé la publication immédiate du traité, mais la majorité s'y est opposée, les règlements du Sénat ne le permettant pas. Le traité a été envoyé, cependant, à l'imprimeur du gouvernement, qui devra ne le laisser voir à personne.

Le seul renseignement nouveau, qui a transpiré de cette séance, au sujet du traité, se rapporte à la clause concernant la bouette.

Il paraît que le traité stipule que les vaisseaux pêcheurs américains ne pourront acheter des appâts dans les ports canadiens tant que le Congrès des Etats-Unis n'aura pas adopté une loi admettant en franchise, dans les ports américains, le poisson et l'huile du Canada.

On dit maintenant à Washington que l'interprétation donnée à la convention de 1818 par les autorités anglaises et canadiennes a été reconnue comme correcte par la conférence des pêcheurs.

Les révélations qui se sont produites à la commission royale, notamment en ce qui concerne les cigariers, ont causé, dit le "Monteur du Commerce", dans le public, une légitime émotion. Nous ne voulons ni exagérer ni généraliser les choses. Il n'en a pas moins été prouvé que des enfants étaient battus : et M. Fortier a déclaré que, personnellement, il avait coché une jeune fille par terre pour lui administrer une correction maternelle et peu décente. De faits analoges semblent établis contre MM. Tassé et Wood. Voilà le résultat de l'enquête. Après cela, on pourra voir amener des centaines d'ouvriers ou d'apprentis, qui déclarent avoir été bien traités, cela ne fait rien à l'affaire. Non qu'il soit indifférent de savoir si l'on est en face de quelques exceptions, ou bien en face d'une pratique générale. Mais, même en admettant qu'il ne s'agisse que d'exceptions, des apprentis ont été maltraités; d'autres peuvent l'être; rien ne saurait prévaloir contre cette constatation, ni contre le fâcheux effet que elle a produit dans l'opinion publique. Jamais on ne perdra de vue que M. Fortier ou MM. Tassé et Wood fassent dans leur droit en administrant des corrections à des apprentis, même récalcitrants. Il ne s'agit pas ici de savoir si la correction a été légitime ou cruelle, si elle est ou non dans les habitudes de la maison. Le fait seul est une énormité, et un scandale de nature à porter atteinte à la considération de notre industrie manufacturière et contre lesquels on ne saurait trop hautement protester.

LE NOUVEAU TRAITE DES PÊCHERIES.

Il paraît que les restrictions imposées de nouveau aux pêcheurs américains par cette nouvelle convention ne plaisent pas à tout le monde dans les Etats de la Nouvelle Angleterre.

Les marchands de poisson, dans ces Etats, ne considèrent pas, d'abord, comme une concession le privilège que les pêcheurs américains auront d'entrer dans les ports canadiens pour les fins que nous avons exposées dans nos précédents articles. Ils prétendent avoir droit à ce privilège sans être tenu de l'acheter par aucune concession de leur part.

Les mêmes marchands regrettent aussi que leurs représentants dans la commission des pêcheries aient renoncé à leur réclamation de pouvoir pêcher en dedans des trois milles des côtes canadiennes.

Mais ce qu'ils regrettent par-dessus tout, est l'abandon par les commissaires américains du droit de demander par leurs nationaux d'acheter de la bouette dans les ports canadiens.

Ils prétendent que ce point, pour les pêcheurs américains, a une importance, qui ne le cède qu'au droit obtenu par eux d'entrer dans les ports canadiens pour s'y approvisionner de glace, d'eau, de combustible et de décharger leurs cargaisons pour les expédier en entrepôt par terre sur le marché américain.

Les marchands de poisson américains prétendent que l'importance de cette dernière concession se réduit à peu de chose, si elle n'est pas accompagnée du droit d'acheter des appâts dans les ports canadiens.

On voit par ce qui précède que le Canada n'a pas tout cédé aux américains comme les adversaires du gouvernement se plaisent à le dire.

La principale concession qu'ils ont obtenue est de pouvoir entrer dans les ports canadiens pour y expédier leur poisson par terre.

Mais ils ne pourront, dans ces ports, ni pêcher, ni saler, ni préparer leur poisson pour le marché, ni acheter des appâts de pêche.

Cette restriction avait été levée par le traité de Washington 1873, pour une période de douze années, moyennant une indemnité de \$3,500,000 payée par le gouvernement américain. On voit que le maintien de cette restriction par le nouveau traité n'est pas d'une faible importance pour le Canada.

OPINION DES JOURNAUX DE QUEBEC

Sur les deux questions vitales pour Québec, qui se débattent actuellement, c'est à dire, celles de la navigation océanique et de la construction d'un pont sur le St Laurent entre le Cap Rouge et Lévis, voici l'opinion de deux de nos confrères de Québec :

NAVIGATION Océanique

Sur cette question le "Journal de Québec" s'exprime comme suit :

"Ceux qui veulent enlever à Québec le terminus de la navigation océanique n'ont pas encore démontré que leur projet est réalisable et qu'il serait avantageux au pays en général.

Le pays a besoin d'une ligne sûre et rapide, capable de lutter avec les lignes américaines. On ne peut obtenir ce résultat qu'en employant des navires de fort tonnage dans le genre de ceux qui font le service entre New York et l'Angleterre. La navigation en haut de Québec ne sera jamais complètement sûre, même si le gouvernement entreprend lui-même le creusement du chenal. Des autorités compétentes ont déclaré qu'en plusieurs endroits, et notamment au Cap à la Roche, on avait creusé jusqu'à la roche vive et qu'il y avait, en ces endroits, du rant l'été, guère plus de 23 pieds d'eau. Or, il est admis que pour avoir une navigation rapide, il faut employer des vapeurs au moins de 8,000 tonneaux, tirant de 26 à 28 pieds d'eau.

Comment ces vapeurs pourraient-ils attendre Montréal au cœur de l'été ?

On lit à ce sujet dans le "Canadien" :

"La Gazette de Montréal, s'occupant du projet du pont à Québec, exprime l'avis que cette entreprise ne paiera pas, et qu'en conséquence, au point de vue commercial, elle est fatalement condamnée. Cette opinion dans un journal de l'importance de la "Gazette" est de nature à nuire au crédit du projet, si elle est fondée sur des faits certains. Nous traiterons ce point dans un autre article. Pour aujourd'hui nous voulons examiner l'aspect public, canadien, impérial de la question. Si le pont n'est pas une entreprise rémunératrice, ce sera tant pis pour les capitalistes privés qui y risqueront leur argent. Nous prouverons que les alarmes de nos confrères sont exagérées. Mais le pont de Québec, reliant l'Intercolonial, les ports canadiens de l'Atlantique, en hiver comme en été, avec le réseau de nos chemins de fer, ne s'imposerait-il pas, à ce seul point de vue, comme une nécessité de premier ordre. La ligne courte sera complétée l'an prochain, dit la "Gazette". Oui, mais elle traverse le territoire américain et dans le cas de difficultés entre les Etats-Unis et nous, son utilité cessera, et la seule voie certaine sera la voie canadienne, que nous n'avons pas de querre à l'étranger, nous en faisons avec plaisir l'admission. Mais ceci n'est pas un argument contre notre thèse, car il faut prévoir l'avenir. Et, que notre confrère le remarque bien, nous ne sommes pas de ceux qui s'imaginent qu'il serait raisonnable de demander à la puissance de construire de ses seules ressources un pont à Québec. Il faut que l'initiative privée s'affirme, que nous faisons notre part. Nous sommes prêts à la faire.

La ville elle-même donnera volontiers une garantie sur un million de piastres, croyons nous. Le cabinet provincial, par deux de ses membres, déclarait mardi soir être déterminé à aider à l'entreprise. Nous supposons qu'il garantira lui aussi un million. Notre prétention est que le gouvernement du Canada, chargé de développer le progrès, le commerce dans toutes les parties du pays, a assez d'intérêt dans la construction du pont pour donner de son côté, un aide capable de mettre l'entreprise sur un pied solide.

M. S. J. Major, marchand de St. Joseph d'Orléans, est autorisé à prendre des abonnements et à donner des recrus pour "Le Canada."

B. G.

Pour les Fêtes

Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Couteaux à dépecer, Cabarets, Fatins, Traineaux, Tobogga s.

Argenteries de toutes sortes en Gros et en Détail

Chez E. G. LAVERDURE, 69 & 75 RUE WILLIAM

MM. Napoléon Bédan et Joseph Cousineau

Désirent annoncer au public qu'ils viennent de faire l'acquisition d'une

SUPERBE ATELIER PHOTOGRAPHE

de MM. DORVILLE & DELORME

No 140 Rue Sparks

Nous sommes maintenant prêts à faire tout a portes d'ouvrages dans cette ligne, tel que Photographie et peinture à l'huile, portrait agrandi, tout à des prix réduits et tous les ouvrages garantis. Nous avons aussi acheté les négatifs. Une visite est respectueusement sollicitée.

N. Belanger & J. Cousineau No 140 Rue Sparks.

BRYSON GRAHAM & CIE. 148, 150, 152, 154, rue Sparks

& Cie. GLADSTONE HOUSE

est maintenant changé en celui de Stanley's Arms

L'ancien hôtel connu sous le nom de Pointe's Sample Room est maintenant tout réparé à neuf, son nouveau propriétaire M. George Simms n'a rien épargné pour le confort des personnes qui y demeureront. Un nouveau stock de liquors et de cigares de qualité supérieure, vient d'être acheté et ne laisse rien à désirer.

GEORGE SIMMS, Propriétaire. 2288 rue

RESTAURANT MEDAS Carré du Marché 61 RUE YORK.

Cuisine française. Vins, Champagnes délicieux. Cigares qualité Extra.

Les repas sont servis à toutes heures, depuis 7 hrs. a. m. à 11 hrs. p. m.

Un Cuisinier de première classe est au service du restaurant.

MIDAS GALLIEN, Propriétaire. 24 12 87-Im.

La Cie du Chemin de Fer de Colonisation du LAC TENNISAMINGUE.

AVIS est donné par le présent que la deuxième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Chemin de Fer du Lac Tenning, aura lieu, MARDI, LE SIXIEME JOUR DE MARS PROCHAIN (1888) à onze heures a.m., aux bureaux de la compagnie, 380, rue Sussex, en la cité d'Ottawa, dans le but d'élire neuf directeurs pour l'année prochaine et pour d'autres fins générales.

Par ordre, LASSALLE GRAVELLE, Secrétaire et Trésorier. Ottawa, 20 février, 1888.

COMMENT FAIRE L'USAGE DE L'Eau Minérale de St. Leon.

Comme purgatif, prenez d'un à trois boîtes de St. Léon à jeun, le matin. Un ou deux verres aux repas auront très-efficacement contre la dyspepsie. Prenez cette Eau, qui est un des meilleurs réceptifs alternés, buvez-en tous les jours, un verre toutes les deux ou trois heures, pour affections chroniques, purifiera votre sang.

Comme régulateur naturel, l'Eau de St. Léon s'adapte à tous les constitutions. Prenez-en assez pour qu'elle agisse comme lég purgatif.

Cette Eau est en vente chez tous les principaux pharmaciens et épiciers, à vingt-cinq le gallon, en gros et en détail, par la

Compagnie Eau St-Leon No. 534 Rue Sussex, Ottawa.

200 N.B. - Pour la dyspepsie ou l'indigestion, buvez l'Eau aux repas et pour la constipation prenez-la avant d'aller à l'école.

Pour les Fêtes

Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Couteaux à dépecer, Cabarets, Fatins, Traineaux, Tobogga s.

Argenteries de toutes sortes en Gros et en Détail

Chez E. G. LAVERDURE, 69 & 75 RUE WILLIAM

MM. Napoléon Bédan et Joseph Cousineau

Désirent annoncer au public qu'ils viennent de faire l'acquisition d'une

SUPERBE ATELIER PHOTOGRAPHE

de MM. DORVILLE & DELORME

No 140 Rue Sparks

Nous sommes maintenant prêts à faire tout a portes d'ouvrages dans cette ligne, tel que Photographie et peinture à l'huile, portrait agrandi, tout à des prix réduits et tous les ouvrages garantis. Nous avons aussi acheté les négatifs. Une visite est respectueusement sollicitée.

N. Belanger & J. Cousineau No 140 Rue Sparks.

BRYSON GRAHAM & CIE. 148, 150, 152, 154, rue Sparks

& Cie. GLADSTONE HOUSE

est maintenant changé en celui de Stanley's Arms

L'ancien hôtel connu sous le nom de Pointe's Sample Room est maintenant tout réparé à neuf, son nouveau propriétaire M. George Simms n'a rien épargné pour le confort des personnes qui y demeureront. Un nouveau stock de liquors et de cigares de qualité supérieure, vient d'être acheté et ne laisse rien à désirer.

GEORGE SIMMS, Propriétaire. 2288 rue

RESTAURANT MEDAS Carré du Marché 61 RUE YORK.

Cuisine française. Vins, Champagnes délicieux. Cigares qualité Extra.

Les repas sont servis à toutes heures, depuis 7 hrs. a. m. à 11 hrs. p. m.

Un Cuisinier de première classe est au service du restaurant.

MIDAS GALLIEN, Propriétaire. 24 12 87-Im.

La Cie du Chemin de Fer de Colonisation du LAC TENNISAMINGUE.

AVIS est donné par le présent que la deuxième assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie de Chemin de Fer du Lac Tenning, aura lieu, MARDI, LE SIXIEME JOUR DE MARS PROCHAIN (1888) à onze heures a.m., aux bureaux de la compagnie, 380, rue Sussex, en la cité d'Ottawa, dans le but d'élire neuf directeurs pour l'année prochaine et pour d'autres fins générales.

Par ordre, LASSALLE GRAVELLE, Secrétaire et Trésorier. Ottawa, 20 février, 1888.

COMMENT FAIRE L'USAGE DE L'Eau Minérale de St. Leon.

Comme purgatif, prenez d'un à trois boîtes de St. Léon à jeun, le matin. Un ou deux verres aux repas auront très-efficacement contre la dyspepsie. Prenez cette Eau, qui est un des meilleurs réceptifs alternés, buvez-en tous les jours, un verre toutes les deux ou trois heures, pour affections chroniques, purifiera votre sang.

Comme régulateur naturel, l'Eau de St. Léon s'adapte à tous les constitutions. Prenez-en assez pour qu'elle agisse comme lég purgatif.

Cette Eau est en vente chez tous les principaux pharmaciens et épiciers, à vingt-cinq le gallon, en gros et en détail, par la

Compagnie Eau St-Leon No. 534 Rue Sussex, Ottawa.

200 N.B. - Pour la dyspepsie ou l'indigestion, buvez l'Eau aux repas et pour la constipation prenez-la avant d'aller à l'école.

Aux Hoteliers et

Détailleurs de Liqueurs en général

JE VENDS: Brandy, Bisquit, Debonche & Cie.; en caisse & oct. (pintes et flacons).

Gin de De Kuyper en oct., caisses rouges, vertes et blanches (importation directe)

Gin de Key, en caisses rouges et vertes.

Brandy de Hennessy, en caisses (pintes).

Whiskey irlandais de Burk's

Whiskey écossais de Stewart.

Rhum de la Jamaïque.

Fye de Walker (1883) en caisses et en détail

Rye, Proof et eau de Vie de Gooderham & Worsley

Cigars

Foul agent pour les "Upper X"

En magasin: "My Regards" et "Peg Top"

Bieres et Porter

Le plus célèbre de Bass, Dows et McCarthy.

Carling's Malt and Brewing Co. Toronto

Bowie & Bates, JOHN CASBY, 294 et 296, RUE DALHOUSIE.

BULLETIN DU JOUR.

CANADA